

N° du Plan : 4	
Concession N° 4	
144	4

CONCESSION DE TERRAIN

dans le Cimetière Communal
(Saint Anastaise)

Le Maire de la commune,

Vu la demande présentée par Mme Danielle JOLY
Domiciliée 23 rue du Marchais, 45400 LAAS
et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la
sépulture particulière de la famille JOLY / GUILLAUME

ARRÊTE :

Article premier.- Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur
susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession perpétuelle,
à compter du dix juillet deux mille neuf
de 2.50 mètres superficiels.

Article 2.- Cette concession est accordée à titre de :
- concession nouvelle

Article 3.- La concession est accordée moyennant la somme de : CINQ CENT
EUROS qui a été versée dans la caisse du Trésorier de Besse

Article 4.- Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurant à la
charge du titulaire de la concession.

Article 5.- Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession,
et au Trésorier.

Fait en Mairie le 4 août 2009

Le Maire,



Enregistré à :

Le P° Case :

Reçu :

Le receveur des Impôts,

- 1. Exemplaire destiné au titulaire de la concession
- 2. Exemplaire destiné au Trésorier
- 3. Exemplaire destiné aux archives de la commune